

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
Sauer Pechelbronn**

Nombre de membres : 67

Séance du 22 septembre 2008
sous la présidence de M. Jean-Marie HAAS

Votants présents : 62

Tous les délégués, sauf

Absents excusés (titulaires) : Mme Mireille CABIROL DE SAINT GEORGES, Mme Murielle CLAUSS, Mme Marie-Antoinette HITTLER, Mme Bernadette KOCHER, M Dominique FEIG, M Thierry FUCHS, M Didier GACKEL, M Fabien KAUFFER, M Jean-Marc MESSMER, M. Jean WEISHAAR,

Qui étaient représentés respectivement par : M Fabrice RITTER, M Jean-Jacques BASTIAN, M Oliver MERTZ, M Marc BRUDER, Mme Marie-Jeanne ROSENFELDER, M Dany WALTER, M Charles ZINCK.

Absents (titulaires) : M. Maurice WEGMANN, M. Jean-Pierre METZGER.

DEL. N° 107/2008conseil

OBJET : OCM : Présentation et validation de la première tranche de l'opération.

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du 12 février 2007 n°02/2007, portant mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) sur le territoire de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn,

Vu la délibération du 25 février 2008 n°029/2008, portant sur la présentation du diagnostic du commerce et de l'artisanat et la validation de l'avant-projet de dossier de candidature,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2007 portant création de la communauté de communes Sauer Pechelbronn,

Vu la délibération n° 002/2007 du conseil communautaire du 12 février 2007 de la communauté de communes vallée de la Sauer « mise en place d'une opération collective en milieu rural (O.C.M.) »,

Considérant le diagnostic du commerce et de l'artisanat réalisé par le consultant TRANSPREST,

Considérant la validation dudit diagnostic et des pistes d'actions par le comité de pilotage en date du 15 novembre 2007, ainsi que son avis favorable émis,

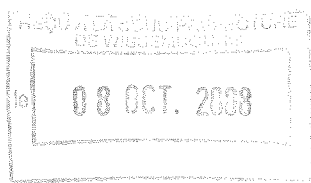
Vu l'avis du bureau du 15 septembre 2008,

Entendu l'exposé de M. Braconnier, vice-président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider l'acte de candidature de la communauté de communes à l'opération,
- D'engager l'enveloppe financière de cadrage pour la 1^{ère} tranche de l'OCM : 2009/2010 pour un montant de 145 000 €.
- D'autoriser le président à signer tout document relatif à l'exécution de l'opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 2 octobre 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,

Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink.

